

DÉLIBÉRATION N° CA 25-18 DU 20 NOVEMBRE 2025
relative au contrat d'objectifs et de performance 2025-2030
État-agence de l'eau Seine-Normandie

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-8-1, L213-9-1 et L213-9-2 et R.213-39 à R213-43 ;

Vu le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2025.

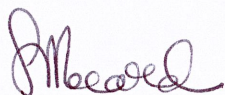
DÉLIBÈRE

Article unique

Autorise le président du conseil d'administration et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie à finaliser le contrat d'objectifs et de performance de l'agence de l'eau (2025-2030) et à le signer.

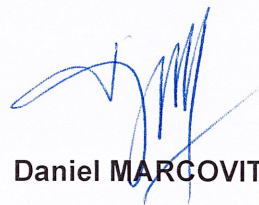
Ce contrat est adossé au 12^e programme de l'agence de l'eau. Il a vocation à être révisé en cas d'évolution notable des moyens de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Daniel MARCOVITCH